



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ANNEXE LOGEMENTS
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

VILLE DE COUZEIX

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires du 7 avril dernier a permis de présenter le contexte dans lequel le budget a été préparé ainsi que d'explicitier les tendances d'évolution des dépenses et des recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'article L1612-26 du CGCT prévoit que « le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget. Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par l'assemblée délibérante ».

En application de l'article L1612-35 du CGCT, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif principal 2026 de la commune est présenté avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

SOMMAIRE

- I. L'équilibre du budget principal
- II. Les recettes de fonctionnement du budget principal
 - A. La fiscalité, les impôts et taxes (chapitres 73 et 731)
 - 1. La fiscalité directe locale
 - 2. Les autres taxes
 - B. Les dotations et participations (chapitre 74)
 - 1. La dotation globale de fonctionnement (DGF)
 - 2. Les participations des partenaires institutionnels
 - 3. Les autres dotations
 - C. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)
 - D. Les autres recettes (chapitres 013 et 75)
- III. Les dépenses de fonctionnement du budget principal
 - A. Les charges de personnel (chapitre 012)
 - B. Les charges à caractère général (chapitre 011)
 - C. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)
 - D. Les atténuations de produits (chapitre 014)
 - E. Les charges financières (chapitre 66)
 - F. Les autres charges (chapitres 67 et 68)
- IV. Les recettes d'investissement du budget principal
 - A. Les subventions d'investissement (chapitre 13)
 - B. L'emprunt (chapitre 16)
 - C. Les autres recettes (chapitres 10, 1068 et 024)
- V. Les dépenses d'investissement du budget principal
 - A. Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16)
 - B. Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)
- VI. Les ratios obligatoires du budget principal
- VII. Le budget annexe logements
 - A. L'équilibre du budget
 - B. La section de fonctionnement
 - 1. Les dépenses
 - 2. Les recettes
 - C. La section d'investissement
 - 1. Les dépenses
 - 2. Les recettes
 - D. La dette
- VIII. Le budget annexe lotissement
 - A. L'équilibre du budget
 - B. La section de fonctionnement
 - 1. Les dépenses
 - 2. Les recettes
 - C. La section d'investissement

1. Les dépenses
 2. Les recettes
- D. La dette

I. L'équilibre du budget principal

Le budget primitif communal 2026 s'équilibre à 14 962 975 € dont :

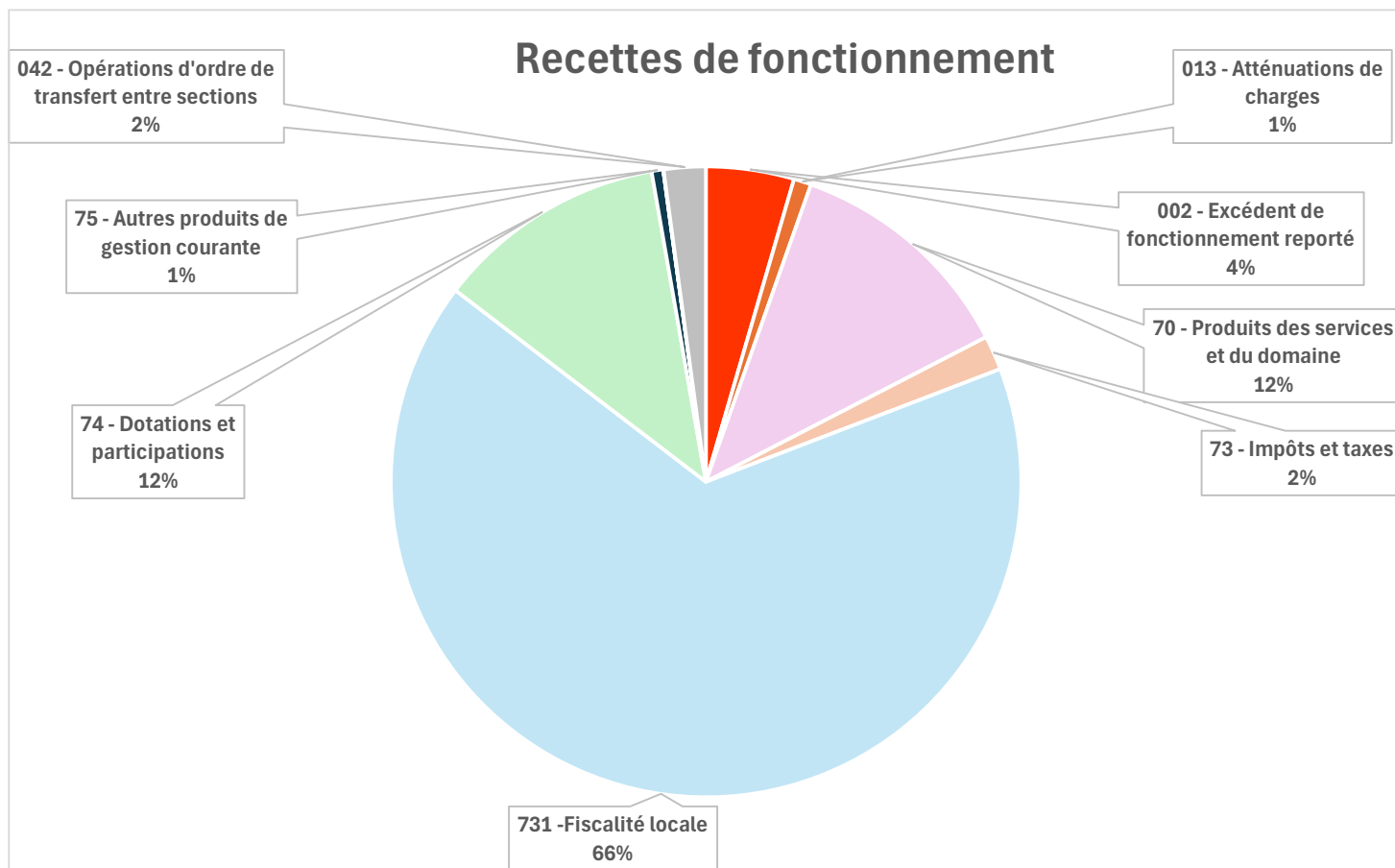
- 11 107 378 € en section de fonctionnement
- 3 855 597 € en section d'investissement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Charges à caractère général	2 574 844,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	500 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 758 963,00	013 - Atténuations de charges	100 050,00
65 - Autres charges de gestion courante	847 500,00	70 - Produits des services et du domaine	1 334 260,00
66 - Charges financières	360 000,00	73 - Impôts et taxes	195 000,00
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	731 - Fiscalité locale	7 354 213,00
68 - Dotations aux provisions	3 000,00	74 - Dotations et participations	1 316 035,00
014 - Atténuations de produits	533 003,00	75 - Autres produits de gestion courante	66 170,00
023 - Virement à la section d'investissement	660 068,00	76 - Produits financiers	150,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	77 - Produits spécifiques	1 500,00
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00
Total fonctionnement	11 107 378,00	Total fonctionnement	11 107 378,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001 - Déficit d'investissement reporté	553 585,54	10 - Dotations, fonds divers et réserves	477 065,19
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 169,00	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 142 938,47
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 340 000,00	13 - Subventions d'investissement	257 318,34
20 - Immobilisations incorporelles	45 712,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	764 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	428 055,00	024 - Produit des cessions d'immobilisations	179 207,00
21 - Immobilisations corporelles	1 128 505,15	021 - Virement de la section de fonctionnement	660 068,00
23 - Immobilisations en cours	91 570,31	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00	041 - Opérations patrimoniales	25 000,00
041 - Opérations patrimoniales	25 000,00		
Total investissement	3 855 597,00	Total investissement	3 855 597,00
Total BP 2026	14 962 975,00	Total BP 2026	14 962 975,00

II. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 107 378 € dont :

- 10 367 378 € de recettes réelles
- 500 000 € d'excédent de fonctionnement reporté
- 240 000 € d'opérations d'ordre (travaux en régie et amortissement des subventions d'équipement perçues)



Recettes réelles de fonctionnement	BP 2025	CA 2025 (prévisionnel)	BP 2026	Ecart BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026/ BP 2025 en %
013 Atténuations de produits	85 100,00	178 238,72	100 050,00	14 950,00	17,57%
70 Produits des services	1 211 750,00	1 297 588,32	1 334 260,00	122 510,00	10,11%
73 Impôts et taxes	194 950,00	202 766,27	195 000,00	50,00	0,03%
731 Fiscalité	7 175 369,00	7 370 596,51	7 354 213,00	178 844,00	2,49%
74 Dotations	1 176 105,00	1 219 386,83	1 316 035,00	139 930,00	11,90%
75 Autres produits	81 957,00	130 798,72	66 170,00	-15 787,00	-19,26%
76 Produits financiers	100,00	180,53	150,00	50,00	50,00%
77 Produits exceptionnels	1 000,00	137 841,67	1 500,00	500,00	50,00%
Total	9 926 331,00	10 537 397,57	10 367 378,00	441 047,00	4,44%

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 10,37 M€ en augmentation de 441 K€ (+4,44%) par rapport au BP 2025.

A. La fiscalité, les impôts et taxes (chapitres 73 et 731)

Les recettes de ces chapitres progressent de 179 K€ par rapport au BP 2025.

1. La fiscalité directe locale :

Pour rappel, depuis 2018, les bases locatives sont revalorisées, sur décision du législateur, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 publié par l'INSEE.

Le coefficient de revalorisation 2025 applicable sur les bases de 2026 est de 0,8%. Celui-ci s'applique uniquement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

La recette estimée pour les taxes directes locales de 2026, suite à la réception de l'état fiscal 1259, est de 6,97 M€. Ceci représente une hausse de 120 K€ par rapport au BP 2025.

Les taux votés par la commune restent inchangés soit :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,81 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 108,74 %
- Taux de taxe d'habitation : 14,48 %

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	14 575 908	42,81	107,00	14 833 000	6 350 007	42,81	6 350 007
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	142 274	108,74	193,74	144 400	157 021	108,74	157 021
Taxe d'habitation (TH)	356 566	14,48	51,86	311 800	45 149	14,48	45 149
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		6 552 177
				Total	6 552 177		

A cette somme de 6,55 M€, s'ajoute le montant du coefficient correcteur de 415 K€.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) s'est traduite pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de THRP perçue par la commune.

Il peut être :

- Supérieur, on parlera alors de « commune surcompensée »,
- Inférieur, on parlera alors de « commune sous-compensée ».

Un coefficient correcteur, calculé par la Direction générale des Finances publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Son application a pour conséquence :

- Soit une retenue de fiscalité (contribution) sur les produits de TFPB revenant aux communes surcompensées (coefficient correcteur minorant, inférieur à 1),
- Soit un complément de fiscalité (versement) pour les communes sous-compensées (coefficient correcteur majorant, supérieur à 1).

La commune faisait partie en 2021 des communes sous-compensées dont le produit de TH perdu était supérieur au produit de taxe foncière départementale gagné. Elle perçoit donc un complément de fiscalité.

Le coefficient correcteur calculé pour la ville est de 1,067417.

2. Les autres taxes :

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) correspondent aux taxes payées lors d'un achat immobilier, intégrées aux frais de notaire et encadrées par la loi. Le montant budgété est de 310 K€ (+ 60 K€ par rapport

au BP 2025). Il est moindre que le réalisé 2025 (441 K€) mais il convient de rester prudent car le contexte actuel pourrait entraîner une hausse des taux d'intérêts susceptible de freiner les transactions immobilières.

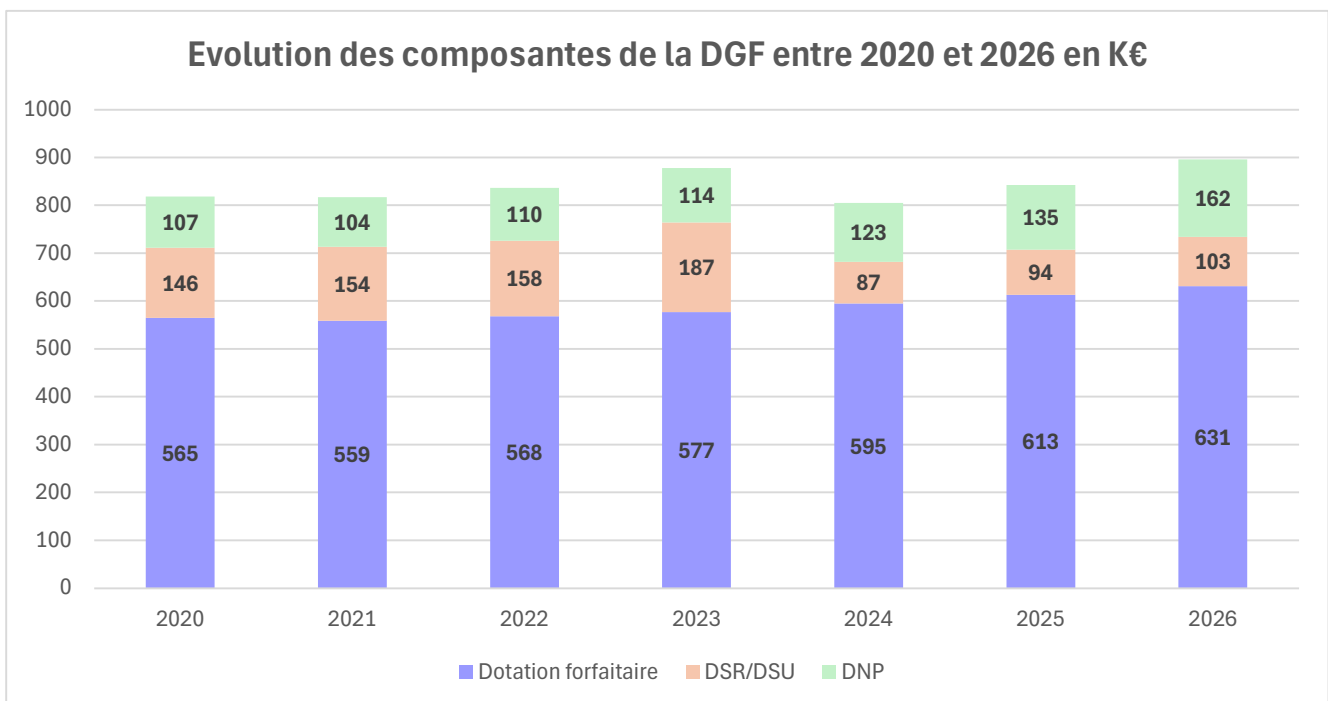
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est évalué à 170 K€. La recette de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) est inscrite pour 70 K€ et la dotation de solidarité communautaire est inscrite pour un montant équivalent à celui perçu en 2025 (19 K€).

B. Les dotations et participations (chapitre 74)

Elles sont évaluées à + 140 K€ par rapport au BP 2025 en raison de la progression de la DGF et des allocations compensatrices, des subventions à percevoir en année pleine pour la maison France services ainsi que de la mise en place du service public de la petite enfance.

1. La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Le montant de la DGF notifié le 31 mars est de 896 K€ (+ 54 K€ par rapport au BP 2025) dont 631 K€ pour la dotation forfaitaire, 103 K€ pour la dotation de solidarité urbaine et 162 K€ pour la dotation nationale de péréquation.



En 2024, à la suite du passage de la population au-dessus de 10 000 habitants, la ville a perdu le bénéfice de la dotation de solidarité rurale (DSR) et est devenue bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine (DSU) ce qui a entraîné une forte chute de cette dotation.

En 2026, bien que le montant de la DGF dépasse celui perçu en 2023, il est de 86,79 €/habitant alors qu'il était de 89 €/habitant en 2023. Pour rappel, en 2023 le ratio était de 107€/hab. pour les communes de Limoges métropole et de 119€/hab. pour les villes comparables membres de la communauté urbaine.

Le montant de DGF perçu par la ville reste donc en retrait par rapport à celui des villes comparables.

2. Les participations des partenaires institutionnels :

Elles s'élèvent à 123 K€ et contribuent à financer l'ALSH et l'école de musique ; elles sont versées par :

- La CAF pour l'ALSH (112 K€) et le séjour ski (3 K€)
- Le Département pour l'école de musique (7 K€).

Elles sont estimées en baisse de 16 K€ par rapport au BP 2025 pour tenir compte du réalisé un peu plus faible que prévu.

3. Les autres dotations :

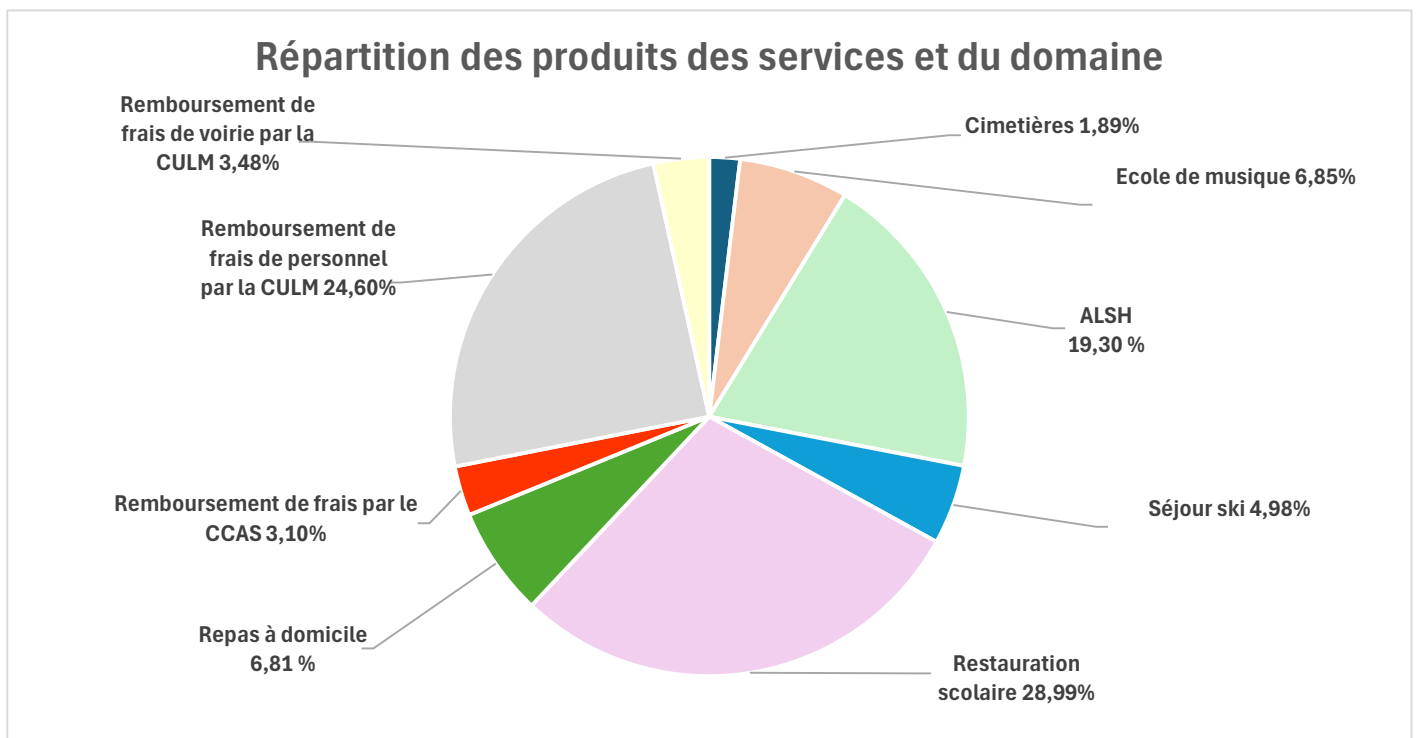
Elles sont évaluées à 296 K€ et concernent :

- Les allocations compensatrices notifiées dans l'état fiscal 1259 qui s'élèvent à 160 K€ (+21 K€ par rapport au BP 2025),
- Les subventions pour la maison France services : 47,5 K€ au titre de l'année 2026 et le solde de la subvention 2025 de 8 K€,
- La dotation pour les titres sécurisés (32 K€),
- La mise en place du service public de la petite enfance (24 K€),
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (18 K€) annoncé en baisse de 23% dans la loi de finances (- 11 K€ par rapport au BP 2025),
- Le FCTVA de fonctionnement (5 K€).

C. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ils sont estimés en augmentation de 123 K€. Ceci s'explique essentiellement par :

- Le transfert du chapitre 75 vers le chapitre 70 du remboursement par le CCAS des frais pris en charge par la ville (41 K€) en raison d'une évolution de la nomenclature comptable,
- L'ajustement de la prévision (325 K€) du remboursement par Limoges métropole des frais de personnel mis à disposition pour la compétence voirie (+ 75 K€),
- La diminution du remboursement des frais de voirie (46 K€) par Limoges métropole (-14K€),
- La progression des recettes de l'école de musique (+ 10,5 K€), du séjour ski (+ 8 K€) et de la restauration scolaire (+ 8 K€). Ces recettes s'élèvent respectivement à 90,5 K€, 66 K€ et 383 K€,
- La baisse des recettes de l'ALSH (- 6 K€) évaluées à 255 K€.



D. Les autres recettes (chapitres 013 et 75)

Les atténuations de charges sont budgétées pour 100 K€.

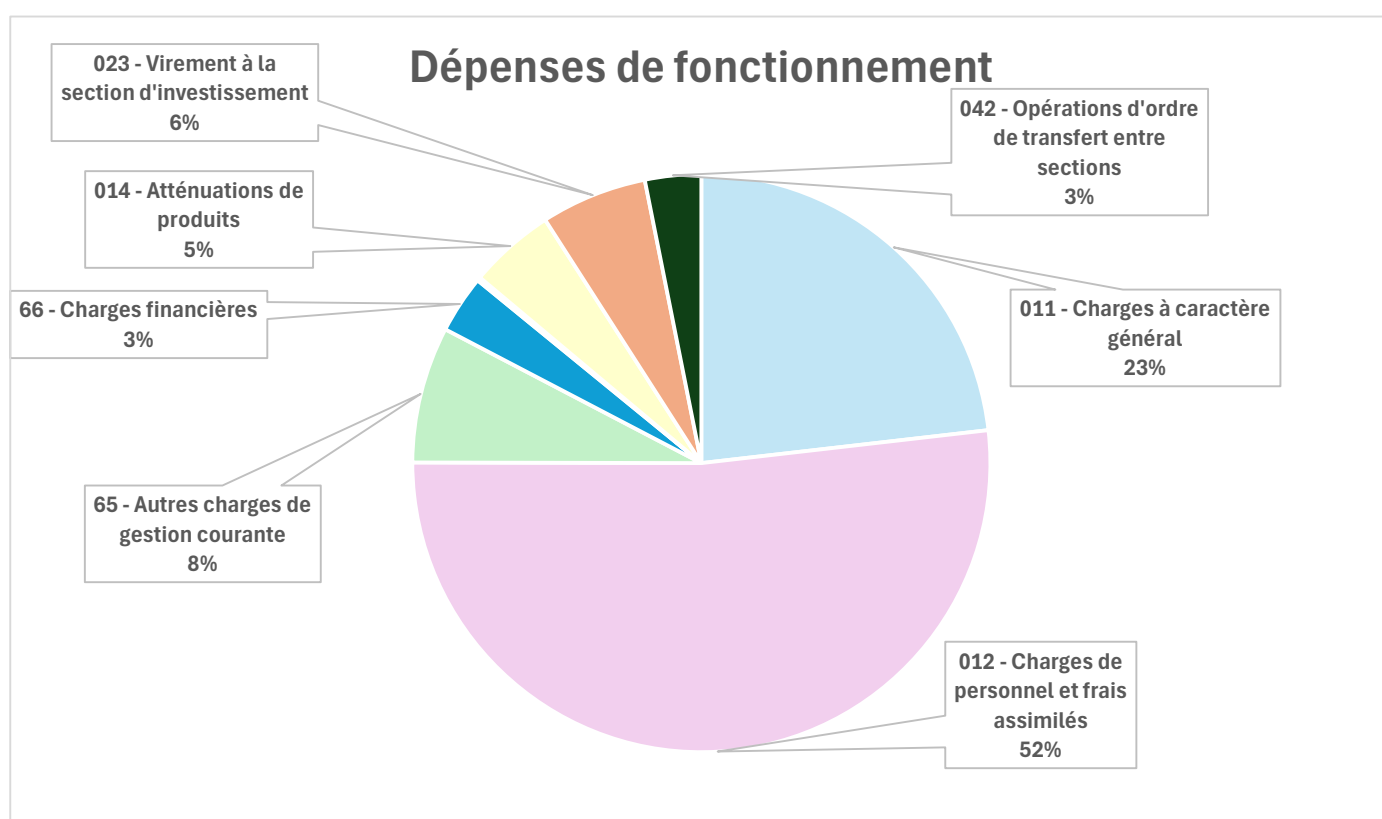
Les autres produits de gestion courante (66 K€) comprennent :

- Les revenus des immeubles (13 K€), ils diminuent en raison de la vente du local commercial situé 11 rue Martial Drouet pour lequel la commune ne percevra plus de loyers,
- Les locations de salles (11 K€),
- Une provision pour un éventuel versement d'un capital décès (35 K€).

III. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11 107 378 € dont :

- 10 097 310 € de dépenses réelles
- 1 010 068 € d'opérations d'ordre dont 660 K€ pour le virement à la section d'investissement et 350 K€ pour l'amortissement des biens.



Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2025	CA 2025 (prévisionnel)	BP 2026	Ecart BP 2026/ BP 2025	Ecart BP 2026/ BP 2025 en %
011 Charges générales	2 495 530,00	2 191 051,71	2 574 844,00	79 314,00	3,18%
012 Charges de personnel	5 508 068,00	5 332 324,38	5 758 963,00	250 895,00	4,56%
014 Atténuations de produits	519 600,00	518 721,88	533 003,00	13 403,00	2,58%
65 Autres charges dont subventions	829 810,00	791 304,04	847 500,00	17 690,00	2,13%
66 Intérêts de la dette	355 000,00	308 747,57	360 000,00	5 000,00	1,41%
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	20 033,37	20 000,00	18 000,00	900,00%
6817 Provision créance douteuse	20 000,00	2 900,00	3 000,00	-17 000,00	-85,00%
Total	9 730 008,00	9 165 082,95	10 097 310,00	367 302,00	3,77%

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 10,10 M€ en augmentation de 367 K€ (+3,77%) par rapport au BP 2025.

A. Les charges de personnel (chapitre 012)

La masse salariale est estimée en 2026 à 5,76 M€ contre 5,51 M€ au BP 2025, soit une augmentation de 4,56 %.

Cette augmentation s'explique par :

- Les décisions gouvernementales de revalorisation des cotisations CNRACL : 3%,
- Le phénomène intrinsèque du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- L'augmentation de l'assurance du personnel par suite du nouveau contrat souscrit via le centre de gestion en 2025,
- Des emplois contractuels à l'Espace France Service et à la garderie périscolaire,
- Le recrutement en amont de nouveaux agents pour tuiler le départ en retraite de 3 agents,
- L'instauration au 1er janvier 2026, par le conseil régional de Nouvelle Aquitaine du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) créé par la loi de finances 2025 de 0,15% de la masse salariale. Il permet de financer les transports en commun. Il est recouvré par l'URSSAF,
- La revalorisation du SMIC à 1,18% au 1^{er} janvier 2026,
- Le recours à des agents contractuels pour pallier les arrêts maladie.

Le tableau suivant présente l'évolution des effectifs rémunérés pourvus au mois de décembre de chaque année, depuis 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (Projection)
Titulaires	93	86	83	88	99	99	101
Non titulaires	48	48	42	51	46	49	50
Non titulaires au forfait ALSH	20	24	22	20	16	13	10
TOTAL RÉMUNÉRÉS	161	158	147	169	161	161	161

S'ajoute à cela 18 animateurs non titulaires qui ont été recrutés pour le séjour ski au titre de l'année 2026. Le coût s'élève à 15 164,88 €.

CHAPITRE 012	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
TOTAL	4 052 267 €	4 220 555 €	4 413 131 €	4 860 047 €	5 067 378 €	5 265 761 €	5 758 963 €
Traitement (Fonctionnaires)	2 192 484 €	2 200 493 €	2 188 815 €	2 388 281 €	2 672 516 €	2 691 805 €	2 832 250 €
Traitement (non titulaires)	552 161 €	637 071 €	775 954 €	880 248 €	744 713 €	756 536 €	785 290 €
Cotisations, formations, assurances, ...	1 307 622 €	1 382 991 €	1 448 362 €	1 591 518 €	1 650 149 €	1 817 420 €	2 141 423 €

B. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ces charges sont estimées en 2026 à 2,57 M€ contre 2,49 M€ au BP 2025, soit une augmentation de 79 K€ (+ 3,18 % par rapport au BP 2025).

Les estimations ont été effectuées en tenant compte des réalisés 2025 et des perspectives d'évolution sur l'année 2026.

Au BP de l'an passé, certaines prévisions se sont révélées supérieures aux dépenses finalement réalisées si bien qu'en maintenant en 2026 le montant de la prévision 2025, une augmentation des dépenses pourra être absorbée. A titre d'exemple, les dépenses de fluides (gaz et électricité) étaient budgétées en 2025 à hauteur de 611 K€, la dépense s'est élevée à 481 K€ et la prévision 2026 est de 600 K€. De même, les dépenses d'alimentation étaient budgétées en 2025 à hauteur de 459 K€, la dépense s'est élevée à 434 K€ et la prévision 2026 est de 455 K€.

La trésorerie nous a également demandé de modifier les imputations de certaines dépenses ce qui complique les comparaisons entre cette année et l'an passé.

Les principales hausses par rapport au BP 2025 concernent :

- La formation du personnel : 27 K€ anciennement imputée sur le chapitre 012
- Les cotisations à divers organismes anciennement imputées sur le chapitre 65 : 9 K€
- Les contrats de prestations dont la location des copieurs : + 24 K€
- La maintenance : + 22 K€
- L'entretien du matériel : + 13 K€
- L'acquisition d'ouvrages pour la médiathèque : +10 K€
- Les transports collectifs : + 5 K€

C. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ces dépenses sont évaluées à 847 K€ (+ 18 K€ par rapport au BP 2025).

La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local revalorise obligatoirement de 4% le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints aux maires des communes de moins de 20 000 habitants. Le plafond maximum compte tenu que Couzeix est chef-lieu de canton s'élève à 168 K€. Il a été décidé de ne pas appliquer ce plafond et d'inscrire la dépense à hauteur de 140 K€.

28 K€ sont inscrits pour les cotisations retraite et la part patronale des cotisations de sécurité sociale des élus.

L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue à 140 K€.

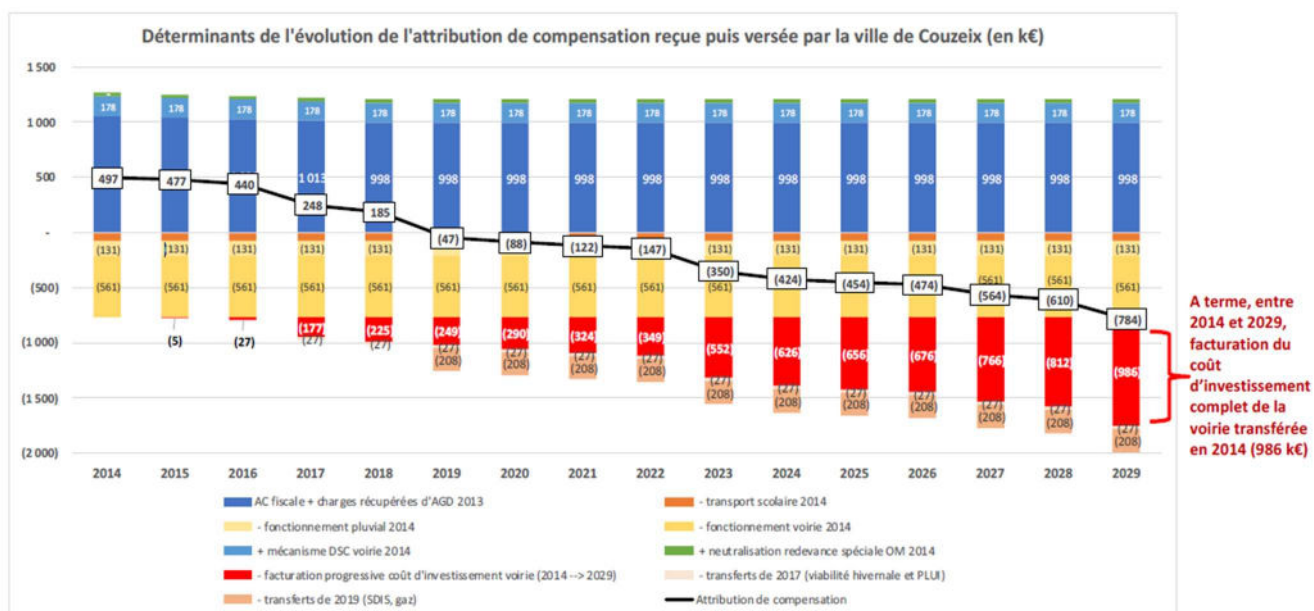
La subvention au CCAS reste à 230 K€.

Les subventions aux budgets annexes sont équivalentes à celles versées en 2025 : 150 K€ pour le budget lotissement et 80 K€ pour le budget logements.

4 500 € sont prévus pour les éventuelles admissions en non-valeurs et créances éteintes.

D. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Elles s'élèvent à 533 K€ dont 474 K€ d'attribution de compensation à verser à Limoges Métropole et 59 K€ de pénalité au titre de la loi SRU.



Couzeix a opté en 2014 pour une facturation différée dans le temps des coûts d'investissement annualisés de la compétence voirie afin de ne pas grever son autofinancement sur les 1ères années. En conséquence, la facturation progresse d'année en année par palier important (2017, 2023 et 2029). Au fur et à mesure que le transfert de la compétence s'éloigne dans le temps, la ville va payer progressivement le coût complet d'investissement de la compétence transférée.

Le montant d'attribution de compensation à verser à Limoges Métropole sera de 564 K€ en 2027, de 610 K€ en 2028 et de 784 K€ en 2029.

E. Les charges financières (chapitre 66)

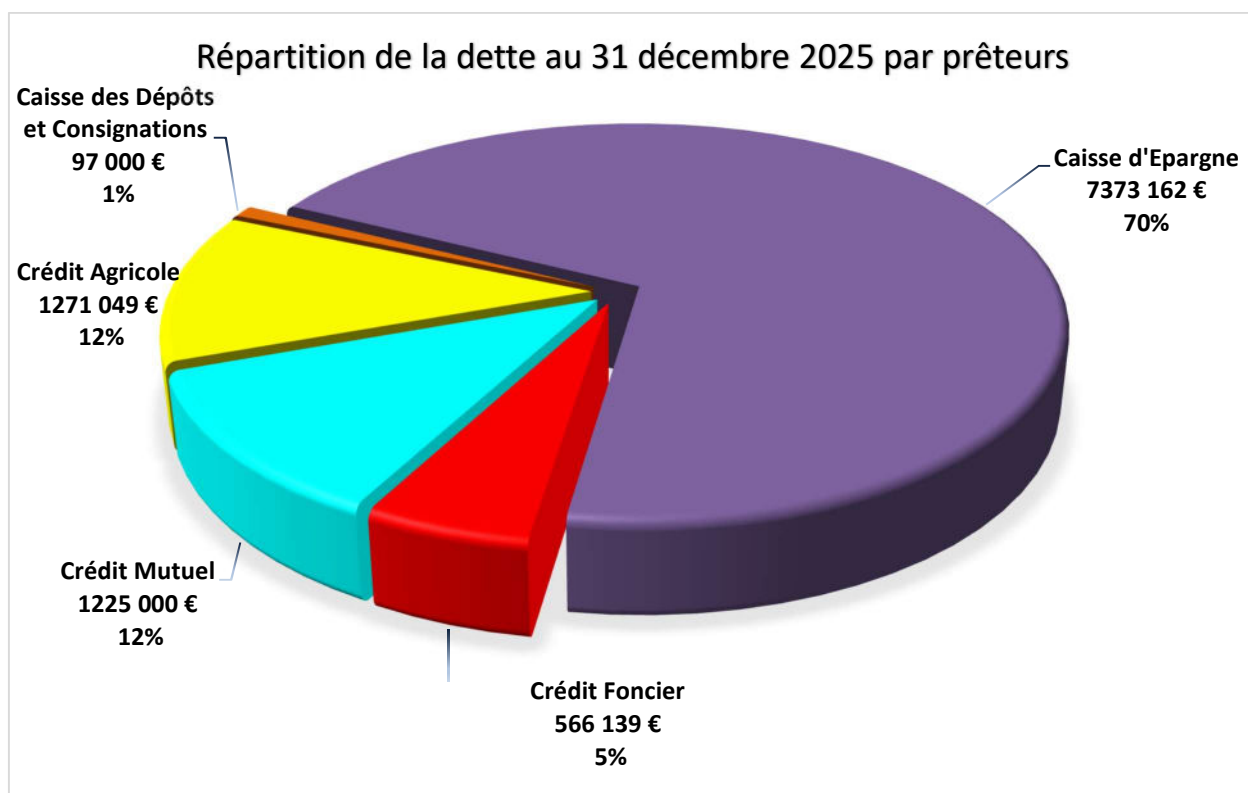
L'enveloppe budgétaire est de 360 K€.

A ce jour, les intérêts ont été évalués à 278 K€ mais les taux de plusieurs emprunts peuvent évoluer pendant l'année.

Il faut prévoir les ICNE et d'éventuelles autres charges financières.

Répartition par type de taux	Encours au 31/12/2025	% d'exposition
Taux variables simples	426 382,70 €	4,05%
Livret A	3 190 621,07 €	30,29%
Taux fixes	6 915 346,41 €	65,66%
Total	10 532 350,18 €	100%

Répartition par prêteur	Dettes en capital au 31/12/2025	Annuité prévisionnelle sur 2026	Dont	
			Intérêts	Capital
Crédit Agricole	1 271 049 €	355 680 €	13 903 €	341 776 €
Caisse des Dépôts et Consignations	97 000 €	67 644 €	2 977 €	64 667 €
Caisse d'Epargne	7 373 162 €	1 005 860 €	225 495 €	780 365 €
Crédit Foncier	566 139 €	55 350 €	2 677 €	52 673 €
Crédit Mutuel	1 225 000 €	133 250 €	33 250 €	100 000 €
Total	10 532 350 €	1 617 783 €	278 302 €	1 339 481 €



F. Les autres charges (chapitres 67 et 68)

20 K€ sont inscrits en charges exceptionnelles au cas où des titres sur exercices antérieurs devraient être annulés.

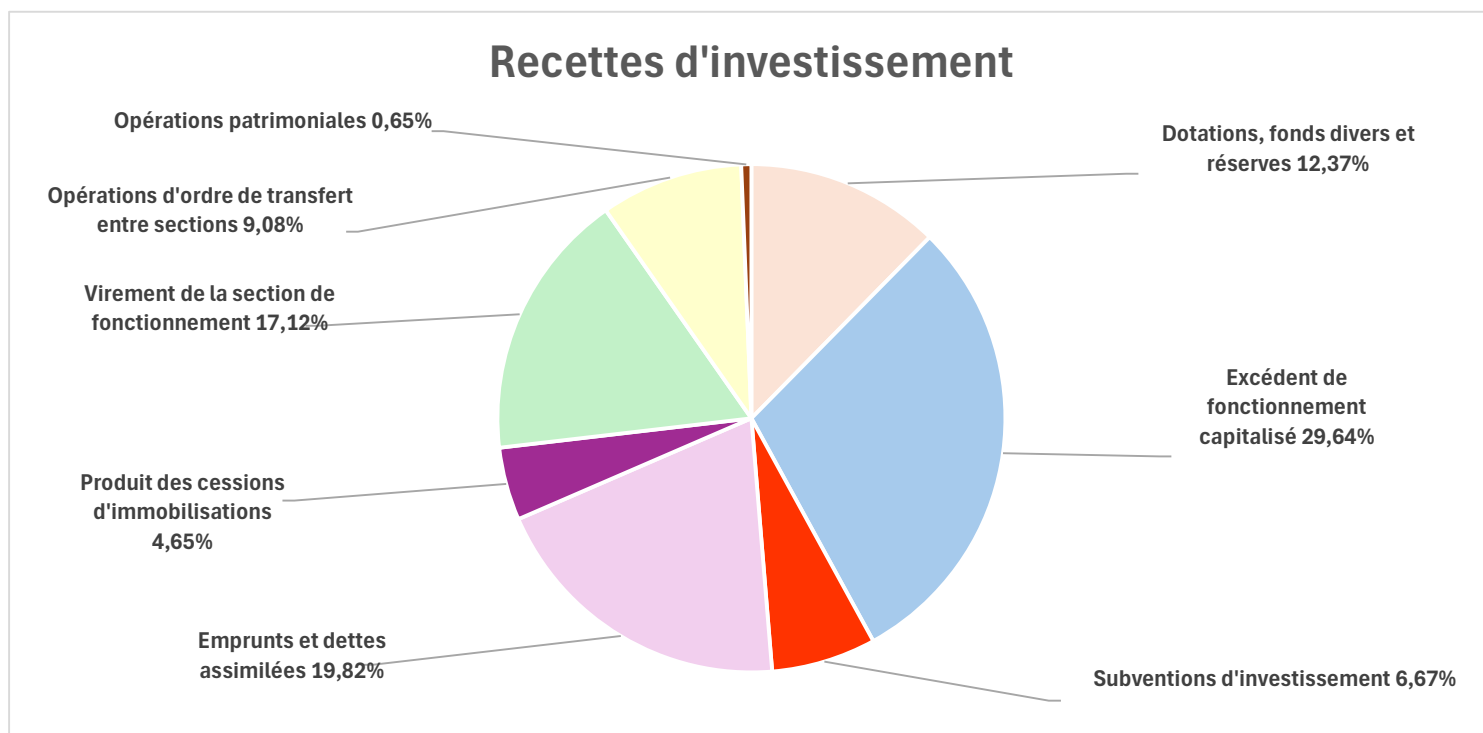
3 K€ sont prévus pour provisionner les créances douteuses en cas de besoin.

IV. Les recettes d'investissement du budget principal

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 855 597 € dont :

- 275 K€ pour les reports de 2025
- 1,14 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 1,4 M€ de recettes réelles

- 1,035 M€ pour les recettes d'ordre dont 660 K€ pour le virement de la section de fonctionnement, 350 K€ pour l'amortissement de biens et 25 K€ pour les opérations patrimoniales.



Recettes réelles d'investissement	BP 2025	CA 2025 (prévisionnel)	Reports	Propositions nouvelles 2026	Total reports et propositions nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 097 917,28	1 044 188,06	47 064,50	430 000,69	477 065,19
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 182 769,05	1 182 769,05		1 142 938,47	1 142 938,47
13 - Subventions d'investissement	725 282,78	463 354,12	228 348,34	28 970,00	257 318,34
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 086 928,82	1 000 000,00		764 000,00	764 000,00
024 - Produit des cessions d'immobilisations	222 433,00	0,00		179 207,00	179 207,00
Total	4 315 330,93	3 690 311,23	275 412,84	2 545 116,16	2 820 529,00

A. Les subventions d'investissement (chapitre 13)

A l'heure actuelle, seules les subventions notifiées peuvent être inscrites au budget soit :

- 19K€ pour la vidéoprotection versés par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
- 9 K€ versés par Limoges Métropole dans le cadre du fonds de concours pour le projet alimentaire territorial (PAT)

Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Etat, de la CAF et du Conseil départemental pour plusieurs projets.

Les subventions reportées pour 228 K€ concernent :

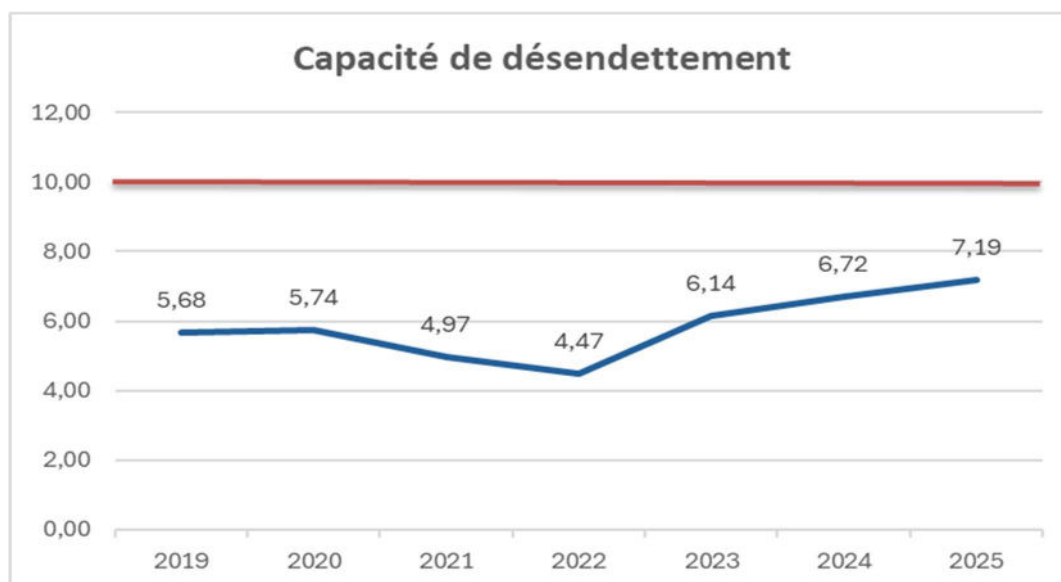
- Le fonds vert pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public (41 K€),
- Le département pour l'installation de panneaux photovoltaïques (1,9 K€) et pour la rénovation énergétique au restaurant scolaire (2 K€),
- L'agence nationale du sport pour la création d'un skate parc (42 K€),
- La DETR (60 K€) et la DSIL (81 K€) pour la construction du groupe scolaire Dolto.

B. L'emprunt (chapitre 16)

L'enveloppe d'emprunt est fixée à 764 K€. Elle sera revue en cours d'année en fonction des notifications de subventions qui parviendront à la commune.

La capacité de désendettement de la commune de Couzeix à fin 2025 est de 7,19 ans.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faut à la collectivité pour que son épargne brute rembourse intégralement sa dette. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a défini un plafond national de référence fixé à 12 ans pour le bloc communal. Le seuil d'entrée en zone de vigilance étant de 10 ans pour les communes.



C. Les autres recettes (chapitre 10, 1068 et 024)

Au-delà de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1,14 M€), le financement des dépenses d'investissement est assuré par :

- Le fonds de compensation de la TVA (330 K€)
- La taxe d'aménagement (100 K€)
- Les cessions d'immobilisations (179 K€).

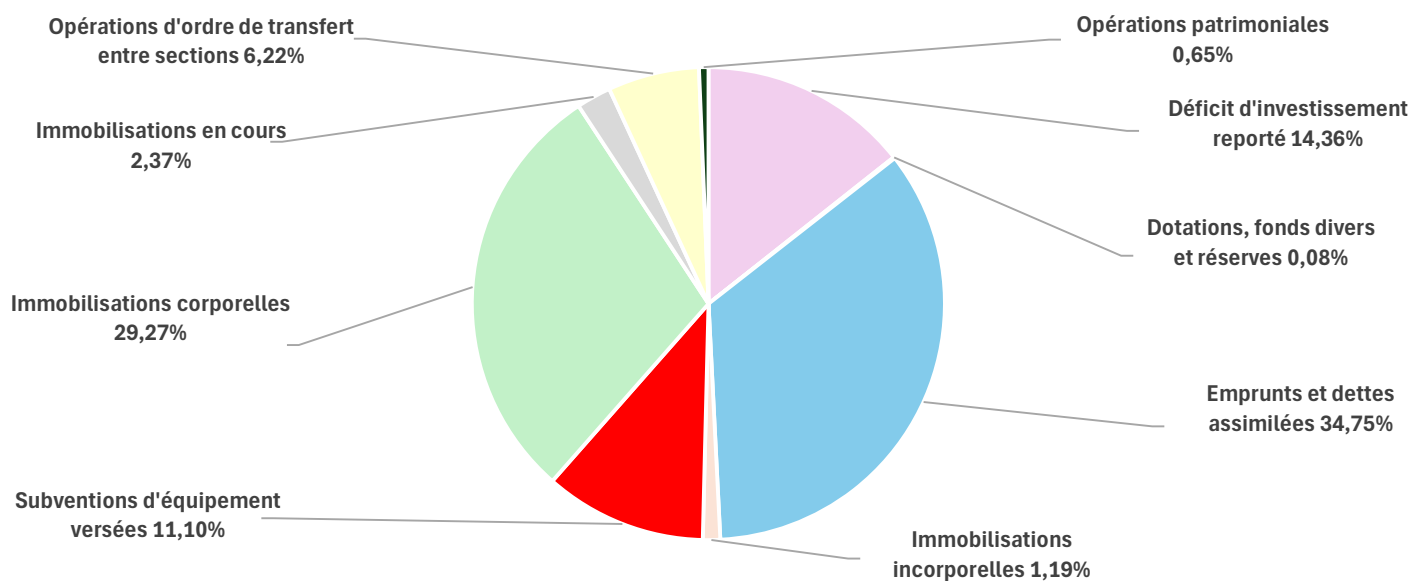
Un report de taxe d'aménagement est inscrit pour 47 K€.

V. Les dépenses d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 855 597 € dont :

- 495 K€ pour les reports
- 553 K€ de déficit d'investissement reporté
- 2,54 M€ de dépenses réelles
- 265 K€ d'opérations d'ordre dont 230 K€ de travaux en régie, 10 K€ d'amortissement de subventions d'équipement perçues et 25 K€ d'opérations patrimoniales.

Dépenses d'investissement



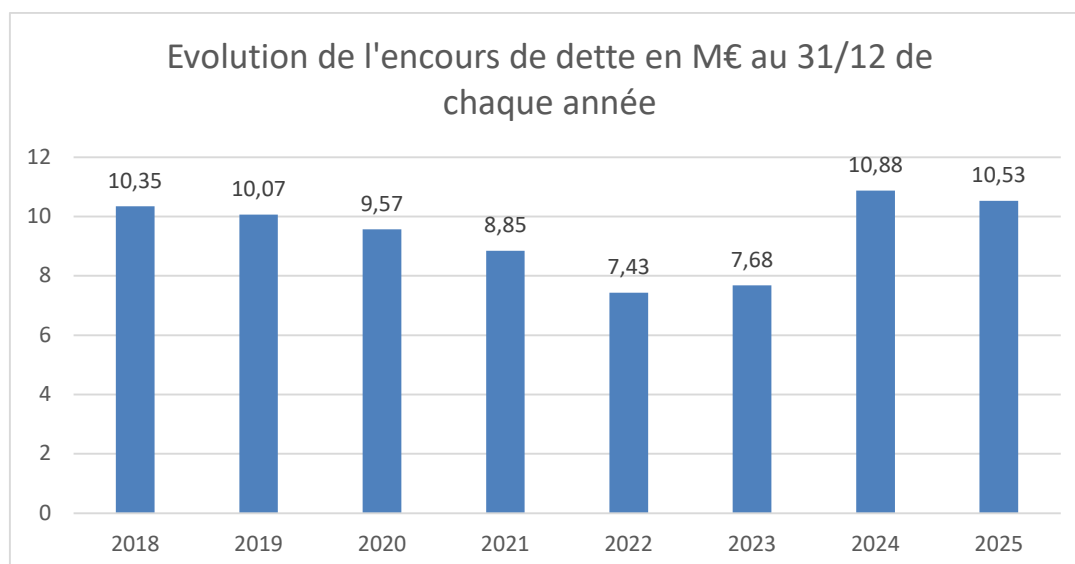
Dépenses réelles d'investissement	BP 2025	CA 2025 (prévisionnel)	Reports	Propositions nouvelles 2026	Total reports et propositions nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et réserves				3 169,00	3 169,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 347 621,00	1 345 120,18		1 340 000,00	1 340 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	57 650,68	28 453,62		45 712,00	45 712,00
204 - Subventions d'équipement versées	428 055,00	0,00	428 055,00	0,00	428 055,00
21 - Immobilisations corporelles	195 118,56	153 554,85	5 702,54	1 122 802,61	1 128 505,15
23 - Immobilisations en cours	1 960 025,92	1 922 961,50	61 360,31	30 210,00	91 570,31
Total	3 988 471,16	3 450 090,15	495 117,85	2 541 893,61	3 037 011,46

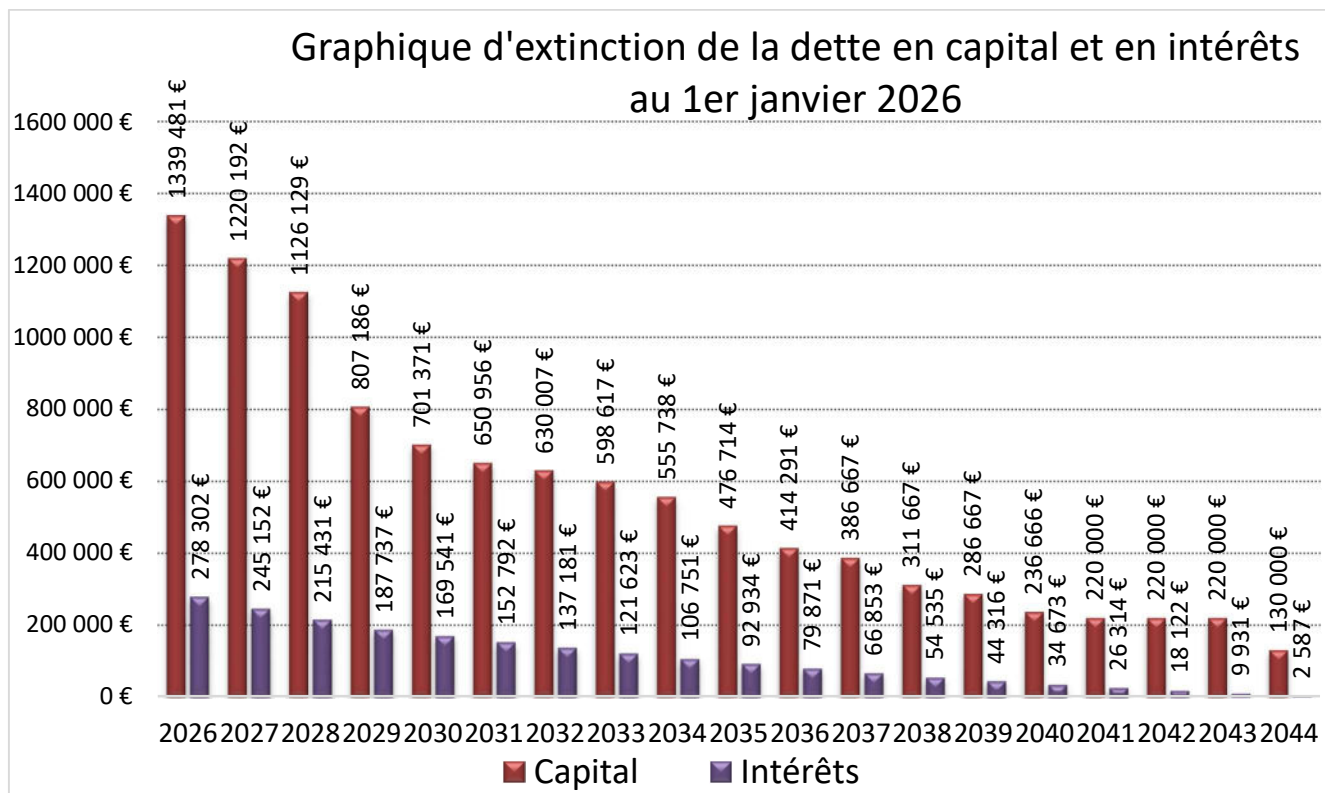
3 K€ sont inscrits pour rembourser un trop perçu sur la taxe d'aménagement (chapitre 10).

A. Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16)

Au 31 décembre 2025, le montant de la dette (capital restant dû) est de 10 532 350,18 € contre 10 877 470,36 € au 1^{er} janvier 2025 soit une baisse de 345 120,18 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1,34 M€.





B. Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23)

Elles atteignent 1,69 M€ dont 1,20 M€ de propositions nouvelles et 495 K€ de reports.

Programme Pluriannuel d'Investissement 2020-2026

Opérations d'équipement	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	RAR 2025	Prévisions 2026	RAR 2025 + Prévisions 2026
ETUDES ET LOGICIELS									
Logiciels	2 423	1 658	2 288	18 624	14 070	28 454		12 100	12 100
Audit énergétique bâtiments -décret tertiaire	2 175	17 977	3 300					33 612	33 612
TOTAL	4 598	19 636	5 588	18 624	14 070	28 454	0	45 712	45 712
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES									
Aux personnes de droit public CULM (Bacs place du 8 mai)							28 055		28 055
Aux personnes de droit public CULM (Nouveau cimetière)			397 081				400 000		400 000
Aux personnes de droit privé (SELI)	9 000	62 520							0
TOTAL	9 000	62 520	397 081	0	0	0	428 055	0	428 055
RESERVES FONCIERES									
Autres terrains divers	103 873	527 074	443 333	10 661	77 866	50 000	1 680	81 805	83 485
Ilôt Martial Drouet/SELI (Bâtiment)				115 489	1 991				0
Ilôt Martial Drouet/SELI (Parking)				152 069	2 622				0
Réseaux de voirie et autres réseaux	506	868	0	294	123	147	2 135	60 960	63 095
Acquisition terrains à usage de jardins familiaux								20 550	20 550
TOTAL	186 509	556 391	567 899	278 512	82 602	50 147	3 815	163 315	167 130
MOBILIER MATERIEL									
Autres matériel et outillage d'incendie			726	372	437				0
Matériel roulant de voirie	46 119	49 152	31 830	3 030				54 000	54 000
Autres matériel et outillages de voirie	2 583	3 229	5 247	1 042	6 560			7 924	7 924
Autres matériel et outillages techniques	3 758	2 286	5 866	6 454	3 590	24 431		86 504	86 504
Matériel de transport	92 310			22 639				60 000	60 000
Matériel de bureau et informatique	47 759	32 928	38 455	44 424	13 228	38 817		39 061	39 061
Mobilier	13 516	10 422	28 604	31 735	30 875	1 503	1 888	23 500	25 388
Autre mobilier matériel	64 469	78 733	128 683	41 747	105 759	38 657		69 118	69 118
TOTAL	270 513	176 749	239 411	151 443	160 448	103 408	1 888	340 107	341 995
TRAVAUX SUR TERRAINS									
AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS									
Travaux en régie sur espaces verts	52 112	70 318	57 092	59 279	32 189	38 552	14 671	3 240	50 600
TOTAL	52 112	70 318	57 092	59 279	32 189	53 223	3 240	50 600	53 840
TRAVAUX SUR BATIMENTS									
Travaux sur divers bâtiments	153 020	119 235	268 810	117 319	91 630	338 629	15 910	11 062	26 972
Rénovation énergétique bâtiments communaux			59 536	428 620	238 942	68 017			0
Travaux de réhabilitation de la Mairie	428 992	70 833							0
Toiture Presbytère et Eglise			54 856						0
Aménagement site Texonnieras (Centre Equestre)	14 832								0
Réfection des terres battues				6 693					0
Réfection toiture Country Club					44 257				0
Extension rangt sécurité Rez de chaussée salle Janicot					1 333				0
Construction nouvelle école primaire étude (maternelle)		29 610	11 310						0
Extension du Jardin à Malices			1 361	19 221					0
Création columbarium+aménagement allées	49 102	60 000							0
Réfection allées et cours Ecole Mat. JM	39 427	65 382							0
Aménagement locaux stockage H Sports G5		4 942	119 550	151 014		788			0
Installation panneaux photovoltaïques Country			16 706	237 605		14 233			0
Travaux en régie sur bâtiments	90 664	107 539	117 802	97 830	138 982	131 089			0
Réfection toiture annexe Jean Moulin								180 000	180 000
Réfection toiture clocher église								70 705	70 705
Installation vidéoprotection								48 000	48 000
Installation centrale intrusion, télésurveillance, contrôle d'accès								8 500	8 500
Travaux manège enchanté								20 210	20 210
Travaux au country club								15 500	15 500
Travaux école Dolto								12 500	12 500
Chauffage urbain - réseau secondaire								10 000	10 000
Travaux restaurant scolaire								10 420	10 420
Travaux au centre culturel municipal								11 800	11 800
TOTAL	776 036	457 540	649 929	1 058 301	529 377	538 523	15 910	398 697	414 607
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX									
Divers travaux d'éclairage public + feux de trafic	58 332	22 683	42 562	157 430	22 990	18 083	25 502	16 000	41 502
Mise en place éclairage public Mas de l'Age								120 000	120 000
Mise normes armoires commande différents secteurs			9 995	27 854					0
2ème éclairage au stade Lafarge			78 691						0
Remplacement ballons fluo					95 025				0
Candélabre solaire nouveau cimetière					4 793				0
Divers travaux de voies et réseaux	33 481	26 412	17 590	71 668		24 139	15 761	64 293	80 054
E public extension route du Landou									0
Cellule haute tension transformateur					27 878				0
Création du parvis de la Mairie + éclairage	13 363								0
Installation électrique Mas Sarrazin					1 042				0
Extension réseau fibre					9 293				0
Extension réseau éclairage public Anglard		22 272							0
Travaux en régie sur voirie	30 382	19 179	24 086	42 888	58 529	60 394			0
TOTAL	135 558	90 546	172 924	299 841	219 549	102 615	41 263	200 293	241 556
AUTORISATIONS DE PROGRAMME									
Réhabilitation du country	269 102	5 416							0
Construction Pôle culturel Multi-activités	1 279 880	372 848	5 734	8 927	58 999				0
Travaux sur ancien bâtiment COLAS	194 851	9 719	20 574	474 694	562 962				0
Construction de l'école maternelle Dolto 2			46 583	1 640 334	3 826 744	1 315 316	948		948
Skate-Park			139	960	2 724	143 320			0
TOTAL	1 743 833	387 984	73 030	2 124 914	4 451 429	1 458 635	948	0	948
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 178 160	1 821 684	2 162 954	3 990 915	5 489 664	2 335 004	495 118	1 198 724	1 693 842

VI. Les ratios obligatoires du budget principal

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	977.66
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1003.81
3	Dépenses d'équipement brut / population	164
4	Encours de dette / population (2) (3)	1019.79
5	DGF / population	86.79
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	57.03
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	110.32
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16.34
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	101.59
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	4.82

VII. Le budget annexe logements

A. L'équilibre du budget

Le budget primitif du budget annexe logements pour l'année 2026 s'équilibre à 583 229,34 € dont :

- 294 218,32 € en section de fonctionnement
- 289 011,02 € en section d'investissement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Charges à caractère général	34 400,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	130 463,32
66 - Charges financières	19 100,00	75 - Autres produits de gestion courante	163 755,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00		
023 - Virement à la section d'investissement	178 418,32		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 800,00		
Total fonctionnement	294 218,32	Total fonctionnement	294 218,32
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001 - Déficit d'investissement reporté	48 792,70	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	48 792,70
16 - Emprunts et dettes assimilées	93 800,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	178 418,32
23 - Immobilisations en cours	146 418,32	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 800,00
Total investissement	289 011,02	Total investissement	289 011,02
Total BP 2026	583 229,34	Total BP 2026	583 229,34

B. La section de fonctionnement

1. Les dépenses :

Les charges à caractère général comprennent :

- Le versement réalisé auprès de Noalis pour la gestion locative des logements communaux (5 K€)
- Les fluides (1,4 K€)
- Les taxes foncières (13 K€)
- Des provisions pour l'entretien des locaux, des bâtiments et l'achat de fournitures (15 K€).

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette (19 K€).

Le virement à la section d'investissement est de 178 K€ et l'amortissement des biens est évalué à 61,8 K€.

2. Les recettes :

Elles sont composées de l'excédent de fonctionnement reporté (130 K€), de la subvention du budget communal (80 K€) et des loyers des biens communaux (84 K€).

C. La section d'investissement

1. Les dépenses :

Il s'agit :

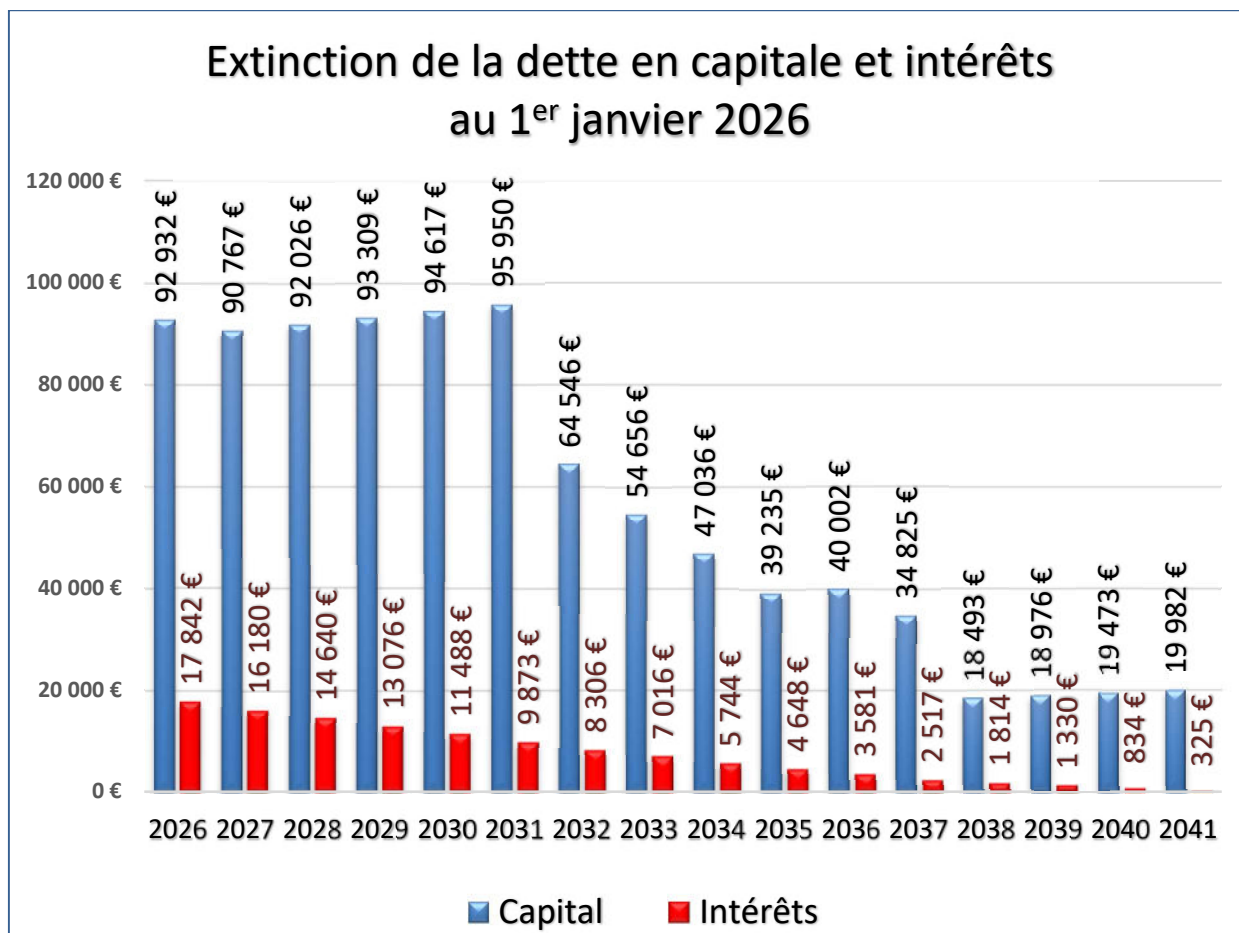
- Du déficit d'investissement reporté (49 K€)
- Du remboursement du capital de la dette (94 K€)
- D'une enveloppe pour réaliser des travaux sur les biens (146 K€). En 2026, il est envisagé de revoir la sécurité incendie à la maison des compagnons ainsi que de réaliser la réfection de la toiture.

2. Les recettes :

Elles sont composées du virement de la section de fonctionnement (178 K€), de l'amortissement des biens (61,8 K€) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (49 K€).

D. La dette

Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 916 823,27 €.



VIII. Le budget annexe lotissement

A. L'équilibre du budget

Le budget primitif du budget annexe lotissement pour l'année 2026 s'équilibre à 2 375 086,17 € dont :

- 694 350,53 € en section de fonctionnement
- 1 680 735,64 € en section d'investissement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
011 - Charges à caractère général	31 440,53	70 - Produits des services et du domaine	385 300,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	74 - Dotations et participations	100,00
66 - Charges financières	63 655,00	75 - Autres produits de gestion courante	150 100,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 500,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 195,53
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	63 655,00	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	63 655,00
Total fonctionnement	694 350,53	Total fonctionnement	694 350,53
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001 - Déficit d'investissement reporté	135 540,11		
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 450 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 145 235,64
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 195,53	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 500,00
Total investissement	1 680 735,64	Total investissement	1 680 735,64
Total BP 2026	2 375 086,17	Total BP 2026	2 375 086,17

B. La section de fonctionnement

1. Les dépenses :

Les charges à caractère général comprennent :

- Le solde des travaux du lotissement « Jacqueline Auriol » pour 20 494 €
- Le solde des travaux du lotissement « Longchamp » pour 8 747 €

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette (64 K€).

Les opérations d'ordre s'élèvent à 599 K€.

2. Les recettes :

Les principales recettes prévues sont les ventes :

- Des lots 1 et 2 du lotissement « Longchamp » pour un montant total de 93 300 €
- Des lots 1 et 2 du lotissement Jacqueline Auriol pour 87 000 €
- Du premier versement sur la vente de l'unilat de la rue de Longchamp pour 205 000 €.

La subvention du budget communal est de 150 K€.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 159 K€.

C. La section d'investissement

1. Les dépenses :

Il s'agit :

- Du déficit d'investissement reporté (135 K€)
- Du remboursement du capital de la dette (1,45 M€) correspondant au prêt relais de 1 450 000 € sur 3 ans réalisé en 2017, reconduit en 2020 puis en 2023 pour combler le manque de trésorerie propre à ce budget
- Des opérations d'ordre pour 95 K€.

2. Les recettes :

Elles sont composées de l'emprunt à réaliser pour équilibrer le budget (1,145 M€) et des opérations d'ordre (535 K€).

Afin, de ne pas être dans l'obligation de constater le déficit du budget annexe par le budget principal, il a été décidé à partir de 2024 d'apurer progressivement ce budget en 6 ans :

- En vendant le reste des terrains prévue dans les trois prochaines années pour 722 000 €.
- En versant une subvention annuelle du budget communal de 150 K€ pendant 6 ans afin de résorber le déficit restant de manière lissée.

D. La dette

Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 1 450 000 €.

